

Coordination des conseils de quartier

Réunion du 12 décembre 2012

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Présents conseils de quartiers : 1 personne (Bas Montreuil Bobillot) ; 2 personnes (Solidarité Carnot) ; 2 personnes (Jean Moulin/Beaumont) ; 4 personnes (Etienne Marcel/Chanzy) ; 1 personne (Bas Montreuil République) ; 3 personnes (Bel Air/Grands Pêcheurs/Renan) ; 1 personne (La Noue/Clos Français) ; 2 personnes (Branly Boissière) ; 1 personne (Centre Ville).

Excusée : 1 personne (Ramenas/Léo Lagrange),

Présents élus et services : D. VOYNET (maire de Montreuil), P. PETITJEAN (conseiller municipal délégué à la Vie associative et à la Démocratie locale, T. MERCET et S. BASTE-DESHAYES (mission citoyenneté), A. SAUMIER (Secrétariat des élus).

I. Municipalité et conseils de quartier

Un coordinateur ouvre la séance. Il rappelle qu'après avoir constaté une certaine désaffection des habitants à l'égard des conseils de quartier, la Coordination a souhaité inviter Madame Voynet à venir lui donner sa vision du rôle des conseils de quartier et de leurs relations avec la Municipalité.

D. Voynet rappelle que, pour elle, le conseil de quartier est un lieu privilégié de dialogue, d'abord entre citoyens, ensuite entre citoyens et élus, à une échelle territoriale. Elle ajoute que si la Loi prévoit la mise en place de conseil de quartier dans les villes dépassant une certaine taille afin de garantir une approche concrète des problèmes des citoyens, elle ne dit en revanche rien de leur rôle ni de leur travail.

Pour D. Voynet, l'intérêt des conseils de quartier est d'abord le dialogue entre citoyens, c'est-à-dire entre personnes qui cohabitent sur un même territoire sans forcément se connaître. C'est pour cela que les élus ne participent à leurs réunions que lorsqu'ils y sont invités. Lorsqu'ils y participent, le dialogue entre citoyens perd en effet en richesse. Il lui semble donc normal que certains moments de travail des conseils de quartier se tiennent sans la présence des élus.

Pour sa part la Coordination des conseils de quartier a pour objet la mutualisation des informations, la confrontation des points de vue, dans le but de faire passer des messages au Conseil municipal. Il n'y a aucun lien de subordination entre la Coordination et les conseils de quartier et les coordinateurs ont un simple rôle d'animation.

D. Voynet rappelle par ailleurs que tout conseil de quartier naît, vit et meurt. Son activité est étroitement liée à ceux qui y participent. Si certains sont dynamiques, d'autres tendent à s'épuiser. Animer un conseil de quartier demande en effet générosité et altruisme, à une époque où le bénévolat est en crise, et ce dans de nombreux secteurs. Il faut donc accompagner et soutenir les efforts de ceux qui s'engagent en faveur des conseils des quartiers, en mettant à leur disposition une « boîte à outils », sans empiéter sur leurs prérogatives.

Pour elle, on ne peut pas se passer des conseils de quartier, qui sont les structures les plus proches du terrain, qui en ont une connaissance fine. Il faut cependant bien voir que les conseils de quartier ne sont cependant pas tous représentatifs et ne rassemblent parfois que quelques personnes. De plus, si certains, conscients de leurs difficultés demandent de l'aide, d'autres craignent en revanche les solutions qui pourraient leur être proposées.

Un participant rappelle être venu vers son conseil de quartier pour y faire part de ses doléances, en particulier à propos de la société AutoVision. Aujourd'hui, avec les nouveaux outils de communication, il lui semble plus facile de faire part de ces doléances directement à la Municipalité.

D. Voynet rappelle que la ville de Montreuil compte 100 000 habitants. Autrefois, en cas de problème, les habitants écrivaient à la Mairie et le service courrier répartissait leurs lettres entre le cabinet du Maire et les services concernés. Or aujourd'hui, les habitants envoient chaque mois des centaines d'e-mail à la municipalité. D. Voynet estime par ailleurs qu'un conseil de quartier ne sert pas simplement à exprimer ses doléances car ce n'est pas dans leur cadre que ces problèmes pourront se régler. Leur rôle est plutôt de construire des projets, dans l'objectif d'influencer la politique de la majorité municipale.

Un coordinateur estime que si les conseils de quartier se désertifient, c'est parce que les habitants ne participent à leurs réunions que s'ils traitent de sujets qui les concernent directement. Il arrive aussi que certains habitants veuillent faire partie de groupes de concertation et construire des projets mais se fassent « taper sur les doigts ».

D. Voynet rappelle que l'animation de lieux de concertation locale est toujours ingrate. Elle rappelle par ailleurs l'exemple des habitants de la rue Balzac, qui ont commencé à se mobiliser contre un projet de construction d'immeuble qui, même s'il respectait les règles d'urbanisme local, aurait été catastrophique, et qui ont ensuite commencé à travailler – de manière plus positive – sur l'évolution de leur quartier.

Un coordinateur apprécie que des citoyens se mobilisent pour construire des projets. Le problème, c'est que leurs propositions restent la plupart du temps lettre morte. Le projet de son conseil de quartier, qui consisterait à créer un centre de ressources et de documentation pour personnes en difficulté, s'est par exemple heurté six fois à un refus, ce qui génère à la longue un sentiment d'usure.

Pour D. Voynet, les conseils de quartier sont aussi un lieu d'éducation populaire et d'éducation à la citoyenneté. Pour ce qui concerne les personnes en difficulté, elle souligne que, si la ville de Montreuil ne peut pas traiter à elle seule ce problème, elle a quand même pris des mesures dans le cadre du plan grand froid.

Un coordinateur rappelle que les habitants qui essaient de faire quelque chose ne sont pas sûrs que cette volonté soit toujours partagée par les services techniques. Comment lever cette gêne ?

D. Voynet rappelle que la Mairie de Montreuil emploie 2 500 personnes, réparties au sein de services qui n'ont pas tous la même vision des mesures à prendre. Lorsque ces personnes font des propositions, ce ne sont pas parce qu'elles sont des technocrates stupides mais parce qu'elles sont engagées. Il est donc important de mettre tous les protagonistes autour d'une même table afin de définir avec eux une feuille de route.

Une participante juge préférable que les élus qui ne souhaitent pas assister aux réunions des conseils de quartier n'y participent pas. Elle estime que les élus constituent néanmoins un lien important avec la Municipalité puisqu'ils peuvent remonter des informations vers cette dernière. Elle regrette par ailleurs que les habitants se comportent avant tout aujourd'hui comme des consommateurs

et ne participent à leur conseil de quartier que lorsque celui-ci traite de questions qui les concernent directement.

D. Voynet confirme que les élus n'ont pas tous le même intérêt pour les conseils de quartier, ni la même maîtrise des outils de communication. Mais pour leur redonner de l'intérêt pour les conseils de quartier, il faudrait aussi que ceux-ci ne soient pas seulement des chambres de doléances mais aient de véritables débats sur les orientations de la Ville en matière d'urbanisme, de politique budgétaire, etc. Il faut aussi bien voir que leurs demandes peuvent varier au fil du temps. Il est en effet arrivé, par exemple, que des personnes ayant demandé l'installation de bancs dans un espace public demandent ensuite leur enlèvement après avoir constaté qu'ils n'étaient pas utilisés par les personnes âgées en journée mais par des jeunes le soir. Il n'existe pas une réponse unique aux différents problèmes. Il faut donc avoir une gestion différenciée de l'espace public, qui anticipe les peurs et les besoins des habitants de chaque quartier.

Une participante estimerait utile que la Maire fasse « une piqûre de rappel » auprès de certains élus, qui semblent faire peu de cas des habitants, sur l'intérêt de la démocratie participative et leur rappeler qu'ils ne tiennent pas leur pouvoir de droit divin.

P. Petitjean rappelle que les élus sont en charge d'un territoire, pas d'un conseil de quartier, d'où la nécessité d'une certaine spécialisation, ce qui explique souvent que dans chaque quartier, l'un des deux élus délégués soit plus rompu que l'autre à la communication. Les élus n'ont en outre pas tous la même tradition de la démocratie participative. De plus, les instances de dialogue tendent à se multiplier. La place des conseils de quartier est donc plus difficile à trouver qu'autrefois. C'est pour cela que la Municipalité a demandé à un bureau d'études de réaliser un état des lieux des pratiques en matière de démocratie locale, dans le but d'améliorer les choses, de trouver un équilibre entre doléances et construction de projets, sachant que les choses se passent mieux quand les conseils de quartier travaillent dans un esprit de construction, et c'est pour cette raison qu'il se dit favorable à la relance des enveloppes participatives.

En réponse à plusieurs participants, qui soulignent la volonté de leur conseil de quartier de faire quelque chose en faveur des adolescents et des préadolescents, qui disent souvent « ne pas savoir où aller ». Sur ce point, D. Voynet estime que beaucoup d'idées pourront venir du débat entre Municipalité et citoyens. Elle se dit prête à y travailler avec les conseils de quartier, les agents du SMJ et du service de l'Éducation, à tenter des choses nouvelles et à voir comment cela fonctionne. Elle invite cependant à la prudence face au discours de certains jeunes qui se plaignent de n'avoir nulle part où aller. Des équipements existent mais certains jeunes ont du mal à simplement traverser leur rue, sans parler des logiques de territoire qui les animent parfois.

Un participant dit ne pas souhaiter que les élus assistent aux réunions des conseils de quartier lorsque ceux-ci n'y sont pas invités. Il souligne aussi qu'il est parfois plus simple d'obtenir une réponse à une question de la part d'un adjoint ayant une délégation plutôt que d'un élu délégué à un quartier, ce qui s'avère dévastateur pour la crédibilité de ces derniers. Quant aux adolescents, il estime que ce n'est pas aux conseils de quartier de s'en occuper.

Une participante souligne que la maison de quartier Annie Fratellini est située sur une dalle qui n'est pas éclairée le soir, ce qui pose des problèmes pour faire venir des habitants aux assemblées du conseil de quartier. D. Voynet précise donc que si cette place est mal éclairée, c'est parce qu'il s'agit d'un haut lieu de *deal* où les ampoules des réverbères sont régulièrement cassées.

Une participante s'interroge sur le rôle des élus de quartier. D. Voynet estime qu'ils constituent des traits d'union entre l'administration municipale et les habitants. Elle ajoute qu'ils ne font pas la

même chose selon les quartiers : certains assistent aux réunions des conseils de quartier, d'autres pas ; certains tiennent des permanences, d'autres pas, etc. Peut-être faudrait-il donc que les conseillers de quartier commencent par définir ce qu'ils attendent de leurs élus de quartier.

Un coordinateur estimerait utile, au-delà d'un audit des pratiques de démocratie participative dans la ville, de réfléchir à une modélisation des rapports entre conseils de quartier, élus et services municipaux. Il propose par ailleurs que les projets susceptibles de bénéficier d'une enveloppe de quartier soient débattus devant la Coordination et non plus devant le conseil de budget participatif.

D. Voynet dit ne pas vouloir trancher cette question car les conseillers de quartier n'ont pas tous le même avis sur le sujet. Elle ajoute que la réalisation d'un audit permettra d'avoir un panorama objectif et distancié de la démocratie participative à Montreuil. Ce n'est cependant pas le cabinet d'audit mais les Montreuillois qui prendront les décisions qui en découleront.

P. Petitjean rappelle que le conseil de budget participatif a relativement bien fonctionné, en permettant les échanges entre conseils de quartier et élus, alors que le fonctionnement de la Coordination s'est avéré plus délicat. Ce Conseil a été mis en place pour une durée de deux ans, jusqu'à la fin de 2012, avec l'idée qu'un bilan serait dressé à la fin de cette période, tant sur le fonctionnement de ce Conseil que sur le protocole de fonctionnement des conseils de quartier établi voici dix-huit mois. Il rappelle par ailleurs qu'une grande rencontre inter-quartiers devrait avoir lieu dans deux mois et souligne qu'il serait temps de commencer à la préparer.

Comment faire pour communiquer avec les personnes qui n'ont pas d'adresse e-mail ? Ne serait-il pas possible de leur adresser les communications des conseils de quartier par courrier ? D. Voynet souligne que 85 % des 11 000 logements sociaux de la ville ont un accès à Internet. Est-il alors utile de doubler la communication par e-mail d'une communication par courrier ? N'est-il pas plus simple d'aller à l'antenne de quartier pour y photocopier les publications de son conseil de quartier et les mettre dans la boîte à lettre des personnes concernées ?

Un participant souligne les difficultés rencontrées par son conseil de quartier pour rédiger les comptes-rendus de ses réunions et aimerait bien avoir une aide de la Mairie dans cette tâche. Il regrette par ailleurs qu'il n'y ait pas un plus grand roulement au sein de la Coordination des conseils de quartier, certains animateurs de conseils de quartier estimant que celle-ci « tourne en rond ».

En guise de conclusion, D. Voynet propose aux membres de la Coordination de les rencontrer une ou deux fois par an.

Un coordinateur propose pour sa part d'engager une réflexion sur la modélisation du fonctionnement de la Coordination des conseils de quartier.

Un coordinateur suggère de dresser, lors de la réunion du mois de janvier, un bilan du fonctionnement de la Coordination durant l'année écoulée et de remettre en jeu, à cette occasion, le mandat des coordinateurs.

P. Petitjean souligne la nécessité pour les élus et les membres de la Coordination de travailler ensemble.

La séance est levée à 22 heures 10.